



Pour un développement responsable
et durable du quartier de Montchat.

NEWSLETTER DE SEPTEMBRE 2024 RECOURS GRACIEUX -VOIE LYONNAISE 12

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'été n'a pas été de tout repos pour le Bureau de J'aime Montchat ! Peu de temps après le vote de la délibération actant du tracé de la Voie Lyonnaise 12 par le Conseil de la Métropole qui est intervenu le 24 juin, nous avons décidé de déposer un recours gracieux auprès du président de la Métropole.

Ce recours a été rédigé par Hélène BARONNIER, dans le cadre de ses fonctions bénévoles de présidente de notre association.

Porté par J'aime Montchat, le Comité d'intérêt Local de Montchat, l'association du Parc Chaussagne et 76 adhérents et sympathisants de J'aime Montchat, il a été **déposé le 22 août**.

Vous pouvez en prendre connaissance **ICI**, dans une version expurgée des adresses des signataires et non signée.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont manifestés suite à notre mail du 5 août pour s'associer à ce recours aux côtés des associations. Nous saluons votre engagement ! Cette mobilisation massive en cette période de congés montre la vitalité de notre association.

La presse lyonnaise a rapidement relayé le dépôt de notre recours :

- Lire l'article paru dans le Progrès **ICI**
- Lire l'article paru dans la Tribune de Lyon : <https://tribunedelyon.fr/transports/recours-riverains-montchat-contre-voie-lyonnaise-n12/>
- Lire l'article paru dans Lyon Mag : <https://www.lyonmag.com/article/137853/voie-lyonnaise-12-un-recours-gracieux-depose-contre-la-mise-en-sens-unique-de-l-avenue-rockefeller>
- Lire l'article paru dans Lyon Capitale : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/lyon-un-recours-contre-la-voie-lyonnaise-n12-a-montchat-et-grange-blanche>

Et maintenant que va-t-il se passer ?

Le Président de la Métropole dispose de 2 mois à compter de la réception du recours pour y donner une suite favorable ou défavorable ; étant précisé que le silence vaut refus à l'expiration de ce délai de deux mois. En cas de refus, nous disposerons d'un délai de 2 mois pour former un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon. Un recours contentieux n'aurait pas d'effet suspensif : cela n'empêcherait pas la Métropole de réaliser les travaux (sauf si nous lançons un référé suspension en plus d'une requête en annulation de la délibération, et que nous obtenons gain de cause en référé).

Comme vous le savez, la Métropole a prévu de débiter une expérimentation de mise en sens unique de l'avenue Rockefeller (en phase travaux !) à partir du mois d'octobre, et ce jusqu'au printemps prochain.

Nous vous proposons de réfléchir ensemble dans les prochaines semaines à l'opportunité de former un référé suspension et un recours contentieux. Le recours gracieux servait aussi à préserver cette possibilité à la fois pour les associations et les personnes physiques signataires, prises individuellement.

Dans l'immédiat, nous vous proposons de nous réunir le jeudi 12 septembre prochain à 19 heures à la microbrasserie de Montchat qui se trouve 65, rue Trarieux.

Concernant les problématiques de sécurité et de tranquillité publique de plus en plus prégnantes dans notre quartier, nous avons demandé un rendez-vous à bref délais à Monsieur David CLERC, adjoint à la mairie du 3eme arrondissement en charge de la sécurité.

Enfin, Nous vous rappelons que nous organisons une **visite de la Villa Berliet le samedi 21 septembre à 10h**. Il reste encore quelques places.

Bonne rentrée à toutes et tous !

Le Bureau de J'aime Montchat

